Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [12]

Artikel: SFA : trente officières

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-278477

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Elections... 1975

Récit d'une expérience pilote

Lydia Benz-Burger

Elections aux Chambres fédérales d'octobre 1975. La féministe engagée qu'est Lydia Benz-Burger avait espéré qu'en lançant, avec l'élan donné par l'Année internationale de la Femme, une liste féminine dans le canton de Zurich, on améliorerait les chances des candidates : celles-ci bénéficieraient du système de la proportionnelle en s'y intégrant directement, au lieu d'être noyées dans les listes à forte dominance masculine des partis. L'expérience a valu à Lydia Benz-Burger, avec 10 000 voix, un succès d'estime, mais a été un échec pour la liste : les 16 candidates n'ont recueilli au total que 90 000 voix, contre par ex. un million et demi pour la liste socialiste. Lydia Benz-Burger pense que cette expérience pilote a tout de même valu la peine à long terme, puisqu'on a vu apparaître en 1987 des listes féminines dans un ou deux partis cantonaux. C'est pourquoi elle la raconte, documents à l'appui, comme un élément de réflexion pour l'avenir. (**Die Frauenliste.** Interfeminas Verlag).

Questions familiales

Nouveau bulletin de l'OFAS

L'Office fédéral des assurances sociales lance, comme cela avait été demandé par le rapport sur la famille de 1982, un bulletin d'information sur les questions familiales : allocations, fiscalité, législation en préparation, interventions parlementaires, etc., au niveau fédéral et cantonal, avec une rubrique internationale et sur les activités des organisations privées. A paraître 3 à 4 fois par an. Le demander à l'Office fédéral des assurances sociales, section des affaires familiales, Effingerstr. 33, 3003 Berne.

Nom de la femme

Vos papiers, s.v.p.

Une femme mariée sous l'ancien droit matrimonial qui veut reprendre son nom de naissance devra payer un émolument de 40 francs et faire changer son passeport, sa carte AVS, son permis de conduire, etc. Son nom de naissance précédera le nom de son mari, sans trait d'union, alors qu'aujourd'hui — et de façon inofficielle — des femmes mariées font suivre le nom de leur mari du leur avec un trait d'union. A partir de janvier 1988, les femmes pourront au moment de leur mariage et dans l'année qui suit, déclarer leur désir de conserver leur nom de naissance et n'auront pas d'émolument à payer.

Droit matrimonial

Le règne de l'Ancien régime

Au moment de l'entrée en vigueur (le mois prochain) du nouveau droit matrimonial, il est amusant de signaler la publication d'une étude très fouillée sur le **Régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'ancien régime et sous le code civil vaudois***. Ce qui est frappant c'est une certaine continuité : en imposant leur autorité, LLEE de Berne ont eu la sagesse de conserver l'essentiel du vieux droit coutumier, puis l'indépendance vaudoise retrouvée, le législateur a pu à son tour récupérer une bonne partie du droit de la période bernoise, puisque celui-ci avait conservé des racines vaudoises, ce qui a tempéré, heureusement, l'influence du code Napoléon. A partir de 1848, soit du passage de la Confédération d'Etats à Etat fédératif, est en marche le processus d'unification du droit civil suisse, qui se substitue peu à peu, de 1874 à 1912 aux législations cantonales.

*Antoine Rochat, avocat, Bibliothèque historique vaudoise, 1987.

Eglises

La fête des femmes

Soutenues par les organisations féminines confessionnelles et à l'aide de quelques subventions des églises protestantes et catholiques, une quinzaine de femmes ont mis sur pied une « fête » pour les femmes (Frauen-Kirchenfest) à Lucerne, le 24 octobre. Elle a eu un immense succès, si bien qu'il a fallu refuser, faute de place, l'entrée à quelque 200 femmes, en plus des 750 participantes : théologiennes, laïques, moniales, venues surtout de Suisse alémanique. Ce succès témoigne du désir des femmes de participer à égalité avec les hommes, à la vie et à la marche des églises. Marga Bührig, qui ouvrait la fête, a pris comme thème de son exposé : *Nous, femmes, sommes une église, et cette église est œcuménique.*

Cornelia Füeg

L'audace paie

L'avocate soleuroise Cornelia Füeg a été brillamment élue au Conseil d'Etat, bien qu'elle ne fut pas la candidate officielle de son parti (radical). On se souvient qu'elle avait joué un rôle précieux comme présidente de la Commission du Conseil National qui avait étudié l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes. Elle avait ensuite abandonné son siège au Conseil National pour diriger avec son mari une exploitation agricole.

Appenzell RE

Supprimer la Landsgemeinde ?

Le chef du Département de l'instruction publique a présenté au parlement d'Appenzell RE, un rapport sur les travaux de la commission qui étudie la participation des femmes à la Landsgemeinde. Une large consultation aura lieu au printemps prochain, qui présentera trois possibilités : le statu quo, l'ouverture de la Landsgemeinde aux femmes, l'abandon de la Landsgemeinde. Le parlement discutera du résultat en automne, et on s'attend à ce que la question soit présentée à nouveau à la Landsgemeinde de 1989.

SFA

Trente officières

Au Château de Lenzbourg, le 24 octobre, la conseillère fédérale Elisabeth Kopp a remis leur brevet d'officier à 30 femmes du Service féminin de l'armée.

Elections

Chi va piano...

Tableau statistique concernant les résultats définitifs de la représentation féminine aux Chambres fédérales :

Conseil des Etats
1971 : 1 élue
1975 : pas d'élue
1979 : 3 élues
1983 : 3 élues
1987 : 3 élues

Conseil national
1971 : 11 élues (5,5 %)
1975 : 15 élues (7,5 %)
1979 : 21 élues (10,5 %)
1983 : 22 élues (11 %)
1987 : 27 élues (13,5 %)

Moyenne des 2 Chambres
1971 :
12 élues sur 244 = 4,9 %
1975 :
15 élues sur 244 = 6,25 %
1979 :
24 élues sur 246 = 9,7 %
1983 :
25 élues sur 246 = 10,1 %
1987 :
32 élues sur 246 = 13 %

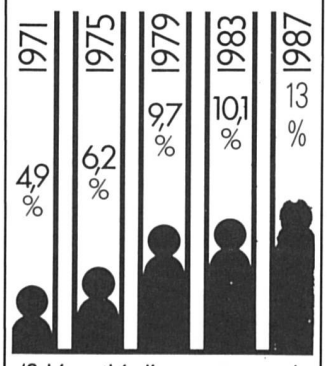

(Schéma tiré d'une carte postale de l'ADF Vaud)